

Concours commun de catégorie C — épreuve d'admissibilité

Durée : 3 heures · Coefficient 2 · Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire

Sujet d'entraînement original de Cinq Marches, au format de l'épreuve d'admissibilité du concours commun de catégorie C (DGFIP et douane) à partir de 2026. **Ce n'est pas un sujet officiel. Les documents et les chiffres du dossier sont fictifs** : ils ont été rédigés pour l'entraînement et ne doivent pas être cités comme des sources. © 2026 Cinq Marches · cinqmarches.fr · libre pour la préparation, sans modification.

Résolution de cas pratiques à partir d'un dossier documentaire. Calculatrice autorisée (non programmable, ou en mode examen).

TRAVAIL À EFFECTUER

Partie 1

1. Comment expliquer que de plus en plus de jeunes de 15 à 24 ans achètent des produits contrefaits ? Répondez en 15 lignes au maximum.
2. Quels risques la contrefaçon fait-elle courir aux consommateurs et à l'économie ? Répondez en 15 lignes au maximum.
3. En vous appuyant sur les données des documents 2 et 5, analysez l'évolution des achats de contrefaçons par les jeunes et celle des saisies. Quelles catégories de produits doivent retenir l'attention ? Répondez en 15 lignes au maximum.
4. Exposez de façon structurée et en deux pages au maximum, dans une première partie, les raisons pour lesquelles l'achat de contrefaçons progresse chez les jeunes, puis, dans une seconde partie, les réponses que les pouvoirs publics, les plateformes et les consommateurs eux-mêmes peuvent y apporter.

Partie 2

Vous participez à une action de prévention dans un lycée de votre département. Pour l'ouvrir, on vous demande un projet d'affiche, d'une page au maximum, qui synthétise les informations essentielles du dossier en quatre thématiques :

- le phénomène en chiffres ;
- reconnaître une offre suspecte ;
- les risques ;
- ce qui est interdit et ce que l'on peut faire.

Le document peut comporter des icônes, des textes brefs, des chiffres clés et des graphiques simples. Vous n'utilisez que le fonds documentaire.

Liste des documents (tous fictifs)

Document 1 — Article : « Contrefaçon : les jeunes acheteurs en première ligne », *La Gazette du Val*, mars 2026 (1 page)

Document 2 — Enquête de l'Observatoire régional de la consommation auprès de 800 jeunes de 15 à 24 ans, 2026 (1 page)

Document 3 — Fiche d'information « Contrefaçon : ce qu'il faut savoir », service consommation d'une communauté de communes (1 page)

Document 4 — Trois témoignages recueillis pour un reportage local (1/2 page)

Document 5 — Saisies d'articles contrefaits dans la région, 2023-2025 (1/2 page)

Document 1 — « Contrefaçon : les jeunes acheteurs en première ligne »

La Gazette du Val, mars 2026 · titre et article fictifs

Des baskets à 35 euros au lieu de 140, un sac « de créateur » à 49 euros, des écouteurs sans fil à 9 euros : les offres défilent sur les fils d'actualité des réseaux sociaux. Selon une enquête menée cet hiver auprès de 800 jeunes de la région, plus d'un sur trois reconnaît avoir déjà acheté un produit contrefait, une proportion qui progresse à chaque édition.

« Le prix reste la première raison, et de loin », explique la responsable de l'étude. « Mais un jeune sur cinq dit n'avoir compris qu'à la livraison que l'article était faux. » Les vendeurs imitent les codes des marques : photos professionnelles, avis enthousiastes, compte à rebours pour une « offre limitée ». Les colis arrivent souvent par petites quantités, directement chez l'acheteur, ce qui complique les contrôles.

Les commerçants du centre-ville s'inquiètent aussi. « Quand un client voit le même modèle trois fois moins cher en ligne, il nous prend pour des voleurs », regrette le gérant d'un magasin de sport. Les associations de consommateurs, elles, rappellent que certains produits imités ne respectent aucune norme : chargeurs qui chauffent, jouets aux petites pièces détachables, crèmes de composition inconnue.

Pour l'enquêteur, la réponse passera par l'information autant que par le contrôle : « Beaucoup de jeunes pensent qu'acheter un faux ne regarde qu'eux. Ils ignorent que c'est interdit et que la marchandise peut être saisie. »

Document 2 — Enquête auprès de 800 jeunes de 15 à 24 ans

Observatoire régional de la consommation, 2026 · document fictif

Part des jeunes ayant déjà acheté au moins une fois un produit contrefait

Année de l'enquête	2022	2024	2026
Part des 15-24 ans	24 %	31 %	37 %

En 2026, parmi les acheteurs

Raison principale	%
Le prix	62
Ne savait pas que c'était faux	21
Avoir le modèle à la mode	11
Autre	6

Où l'achat a été fait	%
Réseaux sociaux	44
Places de marché en ligne	39
Sites marchands	17

Lecture : en 2026, 37 % des jeunes interrogés déclarent avoir déjà acheté un produit contrefait ; 62 % d'entre eux citent d'abord le prix.

Document 3 — « Contrefaçon : ce qu'il faut savoir »

Service consommation d'une communauté de communes · document fictif

Ce qui doit alerter avant d'acheter : un prix très inférieur au prix habituel ; un vendeur sans adresse ni raison sociale ; des photos reprises du site de la marque ; des fautes d'orthographe ; un paiement demandé hors de la plateforme ; une « offre limitée » qui presse la décision.

Les risques pour la santé et la sécurité : les produits contrefaits échappent aux contrôles de conformité. Chargeurs et appareils électriques peuvent surchauffer ; jouets et cosmétiques peuvent contenir des substances interdites.

Les risques pour l'économie : la contrefaçon détourne des ventes des entreprises qui créent et fabriquent légalement, fragilise des emplois et prive la collectivité de recettes fiscales. Elle finance parfois d'autres trafics.

Ce que dit la règle : en France, acheter, importer ou détenir une contrefaçon est interdit. La marchandise peut être saisie et une amende peut être infligée, y compris à un particulier.

Que faire ? Acheter auprès de vendeurs identifiés ; vérifier les mentions légales du site ; signaler une annonce suspecte à la plateforme ; en cas de doute sur un colis reçu, ne pas l'utiliser et se renseigner auprès des services compétents.

Document 4 — Trois témoignages

Recueillis pour un reportage local · personnes et propos fictifs

« J'ai payé 25 euros une palette de maquillage "de marque". Ma peau a réagi dès le premier jour. Je n'ai jamais pu joindre le vendeur. » — Inès, 19 ans, étudiante

« Je ne lutte pas à armes égales : je paie mes fournisseurs, mes salariés, mes impôts. Les faux, eux, ne paient rien. » — un commerçant, 52 ans

« Les jeunes que l'on rencontre sont souvent surpris : ils pensaient qu'un achat pour soi était toléré. Expliquer avant de contrôler, c'est notre premier travail en prévention. » — un agent de contrôle, 38 ans

Document 5 — Articles contrefaits saisis dans la région

Bilan régional, 2023-2025 · chiffres fictifs

Catégorie	2023	2025
Vêtements et chaussures	58 000	79 000
Accessoires (sacs, montres, lunettes)	30 000	41 000
Cosmétiques et parfums	13 000	27 000
Jouets	11 000	21 000
Électronique (chargeurs, écouteurs)	8 000	18 000
Total	120 000	186 000

Pour mémoire : 150 000 articles saisis en 2024.